



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE  
ET DE SANTE

SCHS - UTS - TXN 2025/00546/LH/PV - AM n°120

Arrêté dérogatoire à l'arrêté relatif à la  
lutte contre les nuisances sonores  
13-14 Place de la République

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article R 1334-36 du Code de la Santé Publique,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 6 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et  
notamment l'article 3 – alinéa 3,

Vu l'arrêté municipal du 30 septembre 2013 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Considérant la demande formulée auprès des services municipaux par la société STL (155  
rue des Hallots - 62620 RUITZ) en date du 2 Avril 2025 en vue d'obtenir un arrêté dérogatoire  
aux textes cités plus hauts afin de réaliser une opération de grutage d'une climatisation le 24  
avril 2024 entre 1 heure et 5 heures au 13-14 place de la République à Tourcoing,

Considérant que ces travaux nécessitent l'interruption de la circulation,

## ARRETONS

ARTICLE 1<sup>er</sup> : La société STL est autorisée à réaliser une opération de grutage d'une  
climatisation le 24 avril 2024 entre 1 heure et 5 heures au 13-14 place de la République à  
Tourcoing.

ARTICLE 2 : Toutes les mesures seront prises par ladite société afin de veiller au respect  
des prescriptions imposées par les différentes réglementations ayant trait à la limitation  
sonore des bruits aériens émis par les moteurs à explosion ou à combustion interne de  
certains engins.

ARTICLE 3 : La société STL a pour obligation d'afficher une copie du présent arrêté sur les  
sites durant toute la période des travaux.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de  
Police de TOURCOING sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Commissaire de Police de  
TOURCOING, Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le mercredi 16 avril 2025



Par délégation du Maire

**Jean-Marc VANGILVIN**

Conseiller Municipal Délégué en charge

de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,  
de la Police Funéraire et de l'Etat Civil

[jmvangilvin@ville-tourcoing.fr](mailto:jmvangilvin@ville-tourcoing.fr)

**17 AVR. 2025**

Envoyé en Préfecture le

Publié sur le site de la Ville le

**17 AVR. 2025**